

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS REGIONALE FEMININE 2

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat « Régional Féminine 2 » (RF2).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de « Pré-Nationale Féminine » (PNF)

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

24 associations sportives :

- a- Les Associations sportives descendantes de la PNF saison précédente
- b- Les Associations sportives maintenues en RF2 compte tenu des descentes de Championnat de France.
- c- Les Associations sportives issues des championnats départementaux de la Région Ile de France.

Article 3 : Système de l'épreuve

Les 24 Associations sportives sont groupées en deux poules disputant des rencontres aller-retour.

Poule A	Poule B
RF2	RF2

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive régionale (cas des parcours importants en Coupe de France de certaines équipes).

A l'issue de la saison en cours, les Associations sportives classées 1ères de chaque poule se rencontrent pour le titre de champion. Le vainqueur est déclaré **Champion d'Ile de France de Régionale Féminine 2**.

La finale aura lieu chez l'équipe la mieux classée au ranking RF2.

Article 4 : Montées et descentes

Montées :

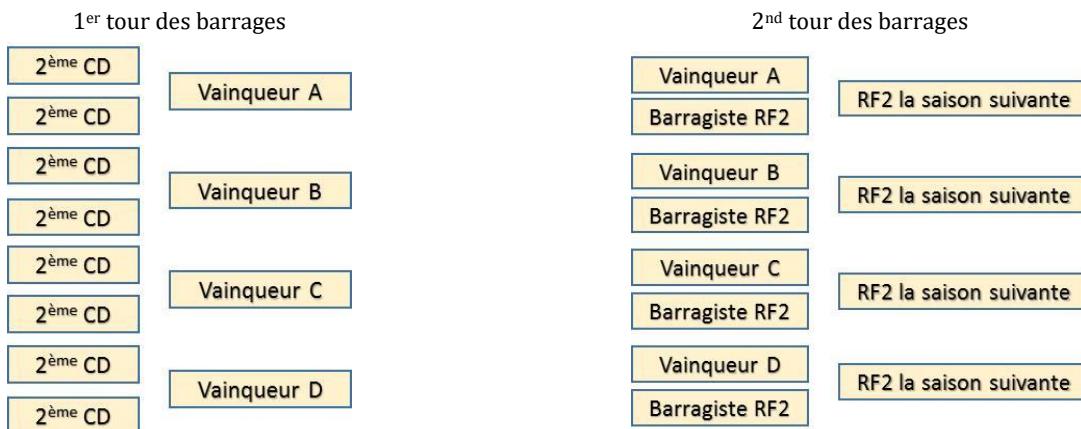
- Les Associations sportives classées 1^{ères}, 2^{ème} de chaque poule accéderont à la division PNF la saison suivante.
- Dans l'éventualité où une association sportive ne pourrait pas accéder à la PNF (Cas d'association sportive déjà représentée en PNF), il sera fait appel à l'association sportive classée 3^{ème} de la poule concernée. Au-delà du troisième, ou en cas de refus, le ranking établi en fin de saison permettra de déterminer quelle sera l'équipe qui sera retenue en PNF. ([art 22](#) des règlements sportifs de la LIFBB)

Une Association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.

Descentes :

- Les Associations sportives classées 9^{ème} à 12^{ème} de chaque poule, ou plus ou moins en fonction des descentes de la PNF, descendront en championnat départemental la saison suivante. **Les équipes supplémentaires qui descendent sont les équipes les moins bien classées au Ranking (art. 22 des règlements sportifs de la LIFBB).**
- Les associations classées 7^{ème} et 8^{ème}, ou plus ou moins en fonction des descentes de la PNF, sont barragistes et rencontreront les 4 meilleurs 2^{èmes} des championnats départementaux. Cette rencontre aura lieu sur une rencontre unique chez l'équipe évoluant en Département. (voir schéma page suivante)

Pour déterminer les 4 meilleures 2èmes des championnats départementaux, un premier tour opposera les 8 équipes qui sont classées 2ème de leur championnat départemental. Cette rencontre se déroulera sur une rencontre unique. Le club recevant ainsi que les rencontres seront tirées au sort par la CSR.



Article 5 : Rencontre

Horaire officiel : Dimanche 15h30

Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche

Temps de jeu : 4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' / Prolongation : 5'

Ballon : Taille 6

Feuille : Emarque obligatoire

Salle : Obligatoirement homologué par la FFBB

Ligne à 3 points : 6,75m (ligne pleine)

Joueurs autorisés à jouer

Type de Licence	JC	JC1 / JC1 AST	JC2 / JC2 AST	JT	JC AST	AST CTC	JH / OH
Nb maximum	10	3*	3*	3*	3*	5	4JH ou 3JH+10H ou 2JH+20H

* les licences JC1, JC2, JT et AST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Joueurs brûlés : si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve. (art. 48 à 51 du règlement sportif général de LIFBB)

Désignations

Arbitres 2 arbitres désignés par le CRO

réglé par la caisse de péréquation

Article 6 : Obligations

Statut de l'entraîneur

Néant

Obligations sportives

1 équipe senior féminine ou 1 équipe U20F ou U18F et 1 équipe de jeunes féminines (U20F à U13F) participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées.

Nota : les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie.

Charte des officiels

Se conformer aux règlements FFBB